



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

3 Juin 2020

~~~~~

Date d'affichage

3 Juin 2020

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUIN 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ– BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET  
GOUVENAUX – PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL  
KAPPE SOPIO

**POUVOIRS :**

Madame Sylvie LANGE à Madame Sylvie BUTIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Anne LAQUIEZE a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 24 Mai 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1869 – OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**N° 20.1869 – OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7,
- Vu le Décret n° 95.562 du 6 Mai 1995 modifié par le Décret 2000-6 du 4 Janvier 2000,

Il est exposé à l'Assemblée que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) comprend un Président, le Maire, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, et mentionnées à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée à l'alinéa précédent.

En conséquence, il vous est proposé de fixer à :

- **8** le nombre des membres élus par le Conseil Municipal.
- **8** le nombre des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 11 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN